

A LIRE ATTENTIVEMENT

EN VUE DE LA NOUVELLE ANNEE SCOLAIRE ...

RENTREE DES CLASSES 2026 : COLLEGE et LYCEE

Lundi 31 Août 2026

8 H 00 - 10 H 00	Terminales	} Libres l'après-midi
8 H 30 - 11 H 30	6es	
9 H 00 - 11 H 30	5es	
9 H 45 - 12 H 00	3es	
14 H 00 - 16 H 00	4es	} Libres le matin
14 H 30 - 16 H 30	2es	
15 H 00 - 17 H 00	1ères	

COURS SELON HORAIRES A PARTIR DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2026 A 8 H 00
(Le Restaurant Scolaire fonctionnera à partir du Mardi 1^{er} Septembre 2026)

RAPPELS ET PRECISIONS CONCERNANT LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'établissement, dans sa globalité, est inséré dans le carnet de correspondance. Celui-ci sera donné à la rentrée. Il vous sera demandé d'en prendre connaissance avec attention et de le signer.

1°) TENUE

➤ Un **comportement** et une **tenue** corrects sont demandés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Ecole (Pas de boucles d'oreilles pour les garçons - Pas de coupe ni couleur originales - Pas de maquillage excessif pour les filles - **Pas de shorts, mini-jupes, transparents, mini-T-shirts, casquettes ou autres couvre-chefs dans l'établissement.** - Pas de piercing - **Respect des abords extérieurs de l'Etablissement : pas de mégots, papiers etc... par terre !**). **Le port du jogging est strictement interdit en dehors des cours d'EPS.**

➤ Pour les cours de Physique-Chimie et S.V.T. du 2^e cycle (2^e, 1^{ère}, Term.), une blouse de couleur blanche en coton (nylon dangereux) est obligatoire.

➤ Blouses, tenues de sport et chaussures seront marqués au nom complet de l'élève. L'Ecole ne peut être rendue responsable de la perte ou du vol d'articles vestimentaires, de bijoux, ... soit à l'intérieur des locaux scolaires, soit dans la cour de récréation. Les élèves détenant un cadenas peuvent déposer leurs objets de valeur dans un casier tenu à leur disposition par l'Ecole.

ATTENTION : les élèves devront avoir DES LA PREMIERE HEURE DE COURS D'EPS, une tenue adaptée à la pratique de l'athlétisme.

➤ **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER OU VAPOTER DANS TOUS LES LIEUX FERMES, COUVERTS ET NON COUVERTS DE L'ETABLISSEMENT,**

➤ **LES CUTTER ET OBJETS DANGEREUX SONT INTERDITS.**

➤ **LES PORTABLES SONT INTERDITS POUR TOUTES LES CLASSES DE COLLEGE ET DE LYCEE .**

➤ **TOUS LES JEUDIS, PORT DE LA TENUE D'APPARTENANCE DE L'ETABLISSEMENT**

<https://boutique.mon-uniforme-scolaire.fr>

Le mot de passe demandé : EJDA-2025

2°) HORAIRES DES COURS

➤ La montée des classes se fait à 07 h 55 pour les cours du matin,
13 h 55 pour les cours de l'après-midi.

➤ Les heures de sortie variant selon les classes et les cycles, les parents voudront bien prendre note, à ce sujet, des indications fournies par les horaires de rentrée.

Pour les classes de Lycée, le samedi matin sera consacré à l'organisation de contrôles ou devoirs communs (par exemple, un samedi par mois) ; un planning sera mis en place courant septembre 2026. Certains cours pourraient avoir lieu le Mercredi après-midi.

3°) ASSIDUITE SCOLAIRE

- **L'assiduité scolaire est une obligation.**
- Les cours d'éducation physique et d'enseignement religieux sont des heures normales de classe.
- Pour l'EPS, les dispenses trop nombreuses ou non justifiées entraîneront des sanctions disciplinaires. Seul le médecin traitant peut contre-indiquer les exercices. **Les élèves souhaitant participer à l'UNSS devront se munir d'un certificat médical de non contre-indication d'une activité sportive.**

4°) ACTIVITES DIVERSES

Toutes activités **non validées** par la Direction de l'établissement restent sous l'entière responsabilité des parents (repas, week-ends, sorties ...).

5°) PRESENCE DES ELEVES

- Les élèves doivent se trouver à temps **dans la cour** pour ne pas retarder la mise en rang et la montée en classe; l'exactitude de chacun facilitera le travail de tous.
- Les parents et les élèves sont instamment **priés de**
 - NE PAS SOLLICITER, AUPRES DE L'ECOLE, DE CONGES EXCEPTIONNELS, ILS NE RELEVANT PAS DE SA COMPETENCE : TOUTE DEMANDE D'ANTICIPATION OU DE PROLONGEMENT DE VACANCES DOIT ETRE ADRESSEE A L'INSPECTION ACADEMIQUE-COLMAR ET DEPOSEE AU SECRETARIAT DE L'ECOLE.
 - **prendre des rendez-vous médicaux pour leurs enfants en dehors des heures de cours.**
 - **téléphoner le plus tôt possible pour prévenir de l'absence d'un élève.**
 - produire une demande écrite (utilisez le carnet de correspondance) pour les absences -un certificat médical est obligatoire pour une absence de plus de 3 jours consécutifs- : la communication téléphonique ne la remplace pas. La signature des parents est exigée même si l'enfant est majeur.
 - noter qu'en cas de dispense occasionnelle d'E.P.S., l'élève reste **obligatoirement présent** au cours même s'il n'y participe pas (Texte ministériel N° 90-107 du 17 Mai 1990).

6°) RESULTATS ET BULLETINS



Notre site internet (www.ejda.fr) propose un espace « Parents » sur lequel la famille peut consulter **les résultats scolaires, le travail donné aux élèves et les informations administratives mises en ligne par l'établissement.**

Pour les élèves déjà scolarisés dans notre établissement, **les codes d'accès restent valables pour l'année scolaire à venir. Pour les nouveaux élèves, une circulaire parviendra aux familles en Septembre.**

Les élèves recevront également les codes d'accès pour l'espace « Elèves ».

Un bulletin trimestriel avec les appréciations des professeurs est adressé à la famille par la poste à la fin de chaque trimestre.

Il ne sera pas délivré de duplicata.

7°) CAHIER DE TEXTES - CARNET DE CORRESPONDANCE

Le cahier de textes est obligatoire. L'élève est tenu d'y inscrire ses tâches quotidiennes.

Les élèves de 6e à Terminale disposent d'un carnet qui permettra toute correspondance avec l'établissement en cas d'absence, de retard, de rendez-vous à demander, d'information à transmettre... **Important : chaque élève doit avoir en permanence son carnet de correspondance ; il est à présenter aux surveillants pour rentrer dans l'établissement.**

Les parents voudront bien le consulter régulièrement.

8°) MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires pour le **Collège** sont prêtés par l'école et sont à couvrir très rapidement.

Pour le **Lycée**, les manuels sont numériques (Lycée 4.0).

9°) DEMI-PENSION

Des circulaires de la Comptabilité vous donneront toutes les précisions au sujet des tarifs et options proposés (à la rentrée des classes).

10°) ETUDE OU SURVEILLANCE DU SOIR

Il est nécessaire de rappeler que les élèves demeurent sous notre responsabilité aussi longtemps qu'ils sont dans notre établissement. Aucune présence d'élève non surveillé ne pourra être tolérée en-dehors des heures de cours entre 16 et 18 heures.

Une proposition d'étude dirigée sera faite pour les classes de Collège (circulaire distribuée à la rentrée). Plus de détails vous seront fournis pendant les réunions de rentrée (2^e semaine de septembre).

11°) CONTRIBUTION DOCUMENTATION

Les élèves qui fréquentent régulièrement le CDI du Collège acquitteront une contribution de **5.00 € par an** sous forme d'abonnement. Une carte leur sera délivrée par la documentaliste.

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !

Le Chef d'Etablissement.
D. MERCIER